

## **EXONERATIONS POSSIBLES DES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX**

<b>Exonération de droit (justificatifs requis à l'inscription)</b>
➤ Etudiants boursiers
➤ Pupilles de la nation
<b>Exonération soumise à autorisation du président de l'université (dossier de demande requis) *</b>
➤ Réfugiés, travailleurs privés d'emploi, étudiants en situation de handicap, étudiants ayant des difficultés financières
➤ Personnels permanents d'AU et leurs enfants

\* Le dossier de demande d'exonération est à retirer au bureau de la scolarité. L'avis de l'assistante sociale (du CROUS ou bien des personnels d'AU) sera sollicité.